

Paris, le 26 juin 2024.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'UNOCAM publie son rapport d'activité 2023**

Lors de sa réunion du 26 juin 2024, le Conseil de l'UNOCAM a validé le rapport d'activité 2023 disponible dans son intégralité sur le site : [unocam.fr](https://unocam.fr)

En 2023, l'UNOCAM a poursuivi son **engagement au service de ses adhérents**, en particulier sur le champ conventionnel, au cœur de ses missions. Pour l'UNOCAM, l'année 2023 a été celle de tous les records avec 50 délibérations adoptées, contre 31 en 2022, principalement dans le cadre de saisines portant sur la participation à des négociations et la signature d'accords conventionnels.

Dans cette édition 2023, l'UNOCAM consacre un chapitre approfondi aux **négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie et des syndicats de professionnels de santé libéraux**. Le dynamisme conventionnel et l'implication croissante de l'UNOCAM témoignent de la volonté des organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) d'accompagner les transformations de l'offre de soins de ville. La convention conclue en juillet 2023 avec les chirurgiens-dentistes libéraux est à ce titre une belle illustration, car elle pose les bases du premier programme national de prévention « Génération sans carie » co-porté et co-financé AMO-AMC. Mais aussi, les conventions avec les principales professions paramédicales et notamment celle avec les masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

L'UNOCAM revient aussi sur le **dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants des OCAM**, estimant « *qu'il a été difficile et ce malgré la conviction partagée qu'une meilleure articulation AMO-AMC est indispensable* ». Elle détaille son avis défavorable sur le PLFSS pour 2024 au vu des incertitudes sur le cadrage financier et les premiers travaux du Comité de dialogue avec les organismes complémentaires (CDOC) « *qui n'ont pas été à la hauteur des attentes* ». Mais l'UNOCAM conclut sur une note positive en rappelant que le CDOC est « *un lieu attendu et souhaité par la profession* » et que la concertation engagée sur les parcours coordonnés renforcés (PCR) va dans le bon sens.

Nouveauté de cette édition 2023, le rapport comporte, pour la première fois, un volet consacré à la **gestion du risque**, au cœur du métier des OCAM. L'UNOCAM appelle à une véritable coopération AMO-AMC sur les sujets de maîtrise médicalisée et de lutte contre la fraude, en souhaitant une concrétisation de l'évolution juridique permettant une action renforcée AMO-AMC dans le cadre du PLFSS pour 2025.

#### **L'UNOCAM :**

Créée en 2004, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM) regroupe les principales fédérations de complémentaires santé : la Mutualité française (FNMF), France Assureurs, le CTIP, le Régime Local d'Assurance maladie d'Alsace-Moselle et la FNIM. L'UNOCAM est un des interlocuteurs des pouvoirs publics sur l'évolution de l'Assurance maladie et de son financement. Conformément aux textes en vigueur, elle est consultée officiellement sur tout projet de texte et est invitée aux négociations conventionnelles aux côtés de l'Assurance maladie obligatoire (UNCAM) et des syndicats de professionnels de santé libéraux.

Contact presse : Delphine Benda – 06 76 75 54 39 - [delphine.benda@unocam.fr](mailto:delphine.benda@unocam.fr)